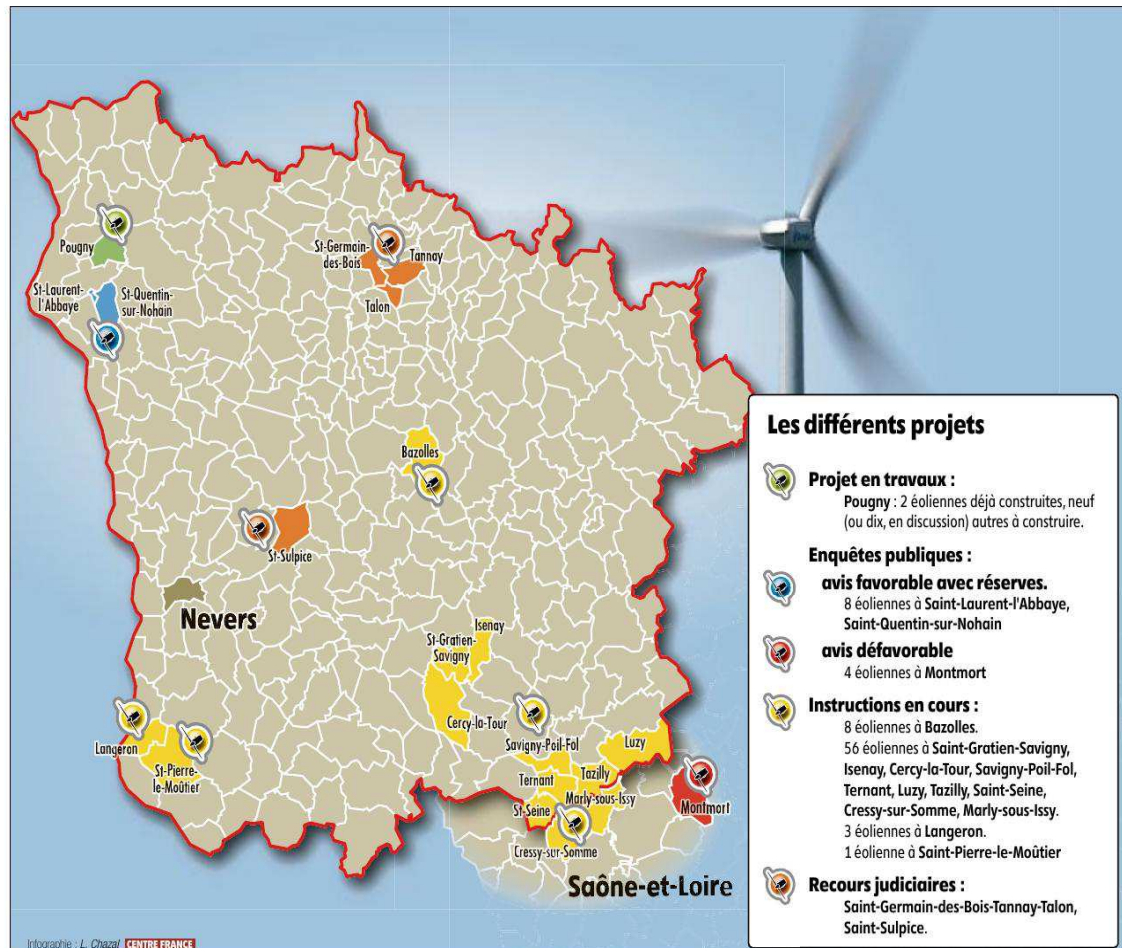


Énergie

NIÈVRE ■ Les diverses études et des recours judiciaires font que les éoliennes tardent à pousser

Les projets éoliens avancent doucement



Laure Brunet
laure.brunet@centrefrance.com

Tandis que des éoliennes sortent de terre dans le nord du département, d'autres projets sont encore à l'étude, pendant que d'autres sont en cours de traitement dans les tribunaux.

Bazolles. Un projet nommé "Parc éolien du châtaignier", porté par Global wind power France, pour huit éoliennes. Les services de l'État ont demandé des compléments d'informations.

Pougny. Un projet développé par Intervent. Deux éoliennes sont déjà construites. Deux prototypes développés par le constructeur allemand Enercon. Ce géant de l'éolien a choisi la Nièvre pour mettre en test ses nouvelles éoliennes, avec un rotor plus gros. Fin octobre, les travaux débiteront (pour huit mois environ) pour

les autres éoliennes. Le projet initial comptait douze éoliennes ; après le retrait d'un propriétaire, elles ne pourraient être, en définitive, que onze en production.

Saint-Germain-des-Bois, Tannay, Talon. RES-SAS porte le projet de sept éoliennes dans un projet baptisé "Fleur du Nivernais". La procédure de ce projet relève de "l'ancien régime". La Fleur du Nivernais doit donc avoir deux accords pour éclore : le permis de construire (refus tacite du préfet) et l'autorisation d'exploiter (accordée). La bataille judiciaire fait rage. Le tribunal administratif a rejeté les demandes de RES-SAS sur le refus du permis de construire. Le porteur de projet a fait appel. De son côté, la municipalité de Saint-Germain-des-Bois a décidé de déposer un recours contre l'autorisation d'exploiter.

Langeron et Saint-Pierre-le-Moûtier. Des dossiers, toujours en instruction, portés par Nordex. Les services de l'État ont demandé des informations complémentaires, notamment sur la biodiversité. Trois éoliennes sont prévues à Langeron et une à Saint-Pierre.

Ferrière et Diennes-Aubigny. Cinq éoliennes sur Ferrière et une sur Diennes-Aubigny. VSB énergies nouvelles travaille sur les demandes complémentaires de l'État.

Saint-Laurent-l'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain. Un projet baptisé "Vents de Loire" a été déposé par RES, pour huit éoliennes. Fin août, l'enquêteur public a rendu un rapport favorable, mais avec des réserves. Ce sont ces réserves qui vont être étudiées par les services de l'État (1), sans date butoir.

Saint-Sulpice. VSB énergies nouvelles avait porté un recours devant le tribunal

administratif, face au refus de l'armée de l'air pour ses six éoliennes. Un refus qui a poussé le préfet à rejeter le permis de construire. Services de l'État et VSB attendent le jugement.

Morvan. Douze communes concernées, pour cinquante-six éoliennes portées par le développeur Global wind power France. Chiffre auquel il faut ajouter le projet de Marly-Issey-Cuzy-Issey-l'Évêque (Saône-et-Loire) de Voltalia-Anemos. Ce porteur de projet prévoit, pour le moment, seize éoliennes (maximum, peut-être moins). Mais, ce projet « n'est pas finalisé », comme on l'indique, prudemment, chez Voltalia. Il devrait être déposé à la préfecture de Saône-et-Loire en 2018. Et les conseils municipaux des trois communes concernées devraient être informés d'ici la fin de l'année.

Géographiquement, il faut également ajouter les quatre éoliennes de Montmort, également en Saône-et-Loire. Projet plus avancé que celui de Global wind power. L'enquête publique a donné un avis défavorable (2). De nouvelles enquêtes ont été demandées au porteur de projet (Windstorm), notamment sur les effets des éoliennes sur la santé d'un enfant autiste vivant dans cette zone. Sur ce sujet, comme pour tous ceux soulevés par le commissaire-enquêteur, le porteur de projet doit proposer des solutions aux services de l'État.

Ici, le plus gros projet est celui de Global wind power, et qui s'étale, dans la Nièvre, à Isenay, Saint-Gratien-Savigny, Cercy-la-Tour, Ternant, Savigny-Poil-Fol, Tazilly, Luzy et Saint-Seine. La bataille judiciaire fait rage. Dernière victoire judiciaire en date

pour les opposants : ils ont réussi à démontrer que le porteur de projet n'avait pas la « maîtrise foncière » du projet. En clair, des promesses de bail, signées avec les communes, n'étaient pas valables.

Du côté des services de l'État, « le préfet peut refuser le projet sur les parcelles incriminées ». En clair, ce projet doit être revu par Global wind power. ■

(1) Consultable sur le site de la préfecture de la Nièvre, rubrique Enquêtes publiques.
(2) Consultable sur le site de la préfecture de la Saône-et-Loire.

ELLES TOURNENT

Branchées. Les deux éoliennes de Bouhy et les trois de Dampierre-sous-Bouhy tournent depuis le 24 avril 2017. Elles s'ajoutent aux six éoliennes de Clamecy et Oisy qui fonctionnent depuis juin 2014.

(1) Consultable sur le site de la préfecture de la Nièvre, rubrique Enquêtes publiques.
(2) Consultable sur le site de la préfecture de la Saône-et-Loire.

ELLES TOURNENT

Branchées. Les deux éoliennes de Bouhy et les trois de Dampierre-sous-Bouhy tournent depuis le 24 avril 2017. Elles s'ajoutent aux six éoliennes de Clamecy et Oisy qui fonctionnent depuis juin 2014.